

AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023719-DE
Reçu le 06/11/2023

Modalités de vente sous conditions de pierres d'un muret appartenant au domaine privé communal

Par délibération en date du 27 octobre 2023, le conseil municipal de DIRAC a décidé de vendre les pierres du muret situé en face de la carrosserie Appéré, 103 rue du bourg, 16410 DIRAC.

Intérêt général de la vente :

La commune est propriétaire d'un muret en pierres, situé devant l'ancienne carrosserie Appéré. Actuellement, le bâtiment est occupé par les services techniques de la commune. Il dispose de deux ouvertures mais le muret limite l'utilisation de l'une des deux car il ne permet pas la manœuvre de véhicules.

La démolition de ce muret permettrait de disposer d'un espace pour le stationnement de véhicules municipaux pour leur nettoyage, ainsi que les manœuvres de chargement / déchargement.

En application de l'article L.2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, ce bien ne présente pas un intérêt public et relève du domaine privé de la commune. Il peut donc faire l'objet d'une cession.

Publicité de la vente :

La présente annonce a été validée par la délibération du 27 octobre 2023. Elle décrit le bien, le prix de vente minimum et les conditions de la vente.

La publicité interviendra pendant une durée de 21 jours à compter de l'affichage de l'annonce. Elle est publiée sur le site internet de la commune et est affichée en mairie.

Description du bien :

Le bien vendu est un muret en pierres de taille et moellons d'une longueur d'environ 11 mètres et d'une hauteur moyenne de 1,80 mètres. D'une épaisseur moyenne d'un mètre, le volume total de pierres est estimé à 10 mètres cube.

Le bien est présenté sur les photos ci-dessous. Il est librement accessible depuis la voie communale à toute personne intéressée.

Prix et conditions de vente :

La vente appartenant au domaine privé communal, il n'est pas nécessaire de demander l'avis de l'autorité compétente de l'Etat (France Domaine). Aussi, la valeur du bien est laissée à l'appréciation des acheteurs avec une valeur minimale de cent euros (100€).

La vente s'effectuera par adjudication et sous conditions que l'acheteur s'acquitte des frais de démolition et de transport de toutes les pierres ainsi que du liant. L'acheteur veillera à ne pas toucher, ni fragiliser le muret du fond restant la propriété de la commune .

Modalités de vente :

Les offres de prix seront remises à la Mairie sous plis cachetés à l'attention de Madame le Maire - Vente par adjudication de pierres d'un muret. Une attestation de dépôt de l'offre sera remise par la Mairie.

Les enveloppes seront ouvertes à la fin de la mise en vente. Le bien sera vendu à l'acheteur qui aura déposé l'offre la plus élevée.

AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023719-DE
Reçu le 06/11/2023

